



DECISION DU MAIRE N° D065-2025
DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN
AVENANT N°1 POUR LE LOT N°4 DU MARCHÉ
PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 délégrant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22, et notamment son troisième alinéa relatif aux marchés publics,

VU la décision municipale n°D048-2025 du 1^{er} juillet 2025 relative à la signature d'un marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un avenant n°1 pour le lot n°4 – Charpente/Bardage/Couverture attribué à la société SARL LA CHARPENTE COURVILLEOISE, domiciliée 7 rue de Châteauneuf – 28190 Courville-sur-Eure, dans le cadre du marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs en bâtiments modulaires.

Il s'agit de réaliser des travaux supplémentaires pour fermer l'accès à l'arrière du bâtiment associatif en construction :

- ajout d'une clôture bardée sortie NE
- ajout d'une clôture bardée avec portillon d'accès sortie SO

Article 2 : DIT que le montant initial du lot n°4 s'élevait à 149 988,50 € HT, que l'avenant n°1 s'élève à 4 095,55 € HT et génère donc une hausse de 2,73%. Le nouveau montant du lot 4 s'établit ainsi à 154 084,05 € HT, soit 184 900,86 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget principal, article 21318.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Ste Geneviève des Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 16 septembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

